



Atelier Sous Régional sur l'égalité femmes/hommes dans le secteur de la musique
Dakar, 11-13 janvier 2016

DÉCLARATION DE DAKAR SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE

Les représentant-e-s des syndicats affirment :

- que les musicien-ne-s ont droit à la reconnaissance pleine et entière de leur activité professionnelle à l'instar de tous les autres travailleurs ;
- qu'il est de leur responsabilité de promouvoir l'égalité de traitement entre les musiciennes et les musiciens et de faire en sorte qu'au même titre que celui des hommes, le travail des femmes soit reconnu et protégé. Ce principe d'égalité, cher au mouvement syndical, constitue un des éléments essentiels attachés à la personne humaine. Il suppose qu'une attention particulière soit portée aux questions suivantes :

1/ Accès et conditions d'exercice aux métiers de la musique

On entend ici, sans que cette liste soit exhaustive :

- a) accès égal à la formation initiale qui inclut notamment les instruments de musique ;
- b) libre choix d'une carrière et de son exercice dans le secteur de la musique ;
- c) changement des mentalités qui lient trop souvent les métiers de la scène aux mœurs légères et aux castes jugées inférieures et partant, contribuent à renforcer des stéréotypes qui frappent encore plus durement les femmes ;
- d) respect du principe « à travail égal – salaire égal » en tenant compte des spécificités liées au secteur ;
- e) prise de conscience de la sexuation des métiers et de la sous-valorisation des fonctions plus généralement occupées par les femmes.

2/ Prévention et Protection contre les violences au travail

On entend par violences, toutes formes de violence physique, psychologique et morale notamment celles qui relèvent du harcèlement sexuel, lesquelles doivent faire l'objet d'un principe de tolérance zéro.

3/ Encouragement à l'adhésion et l'implication active au sein des organisations de musicien-ne-s, y compris de leur direction.

Il est essentiel que tous les travailleur-e-s du secteur soient adéquatement représenté-e-s, y compris les plus vulnérables.

S'agissant des femmes, cela implique la mise en place d'une politique de conciliation vie professionnelle / vie privée, qu'une place véritable dans les instances de direction leur soit réservée et d'engager une réflexion sur les stéréotypes tels que : « la femme est trop timide, moins combative, moins qualifiée, moins disponible, etc. ».

Afin de parvenir à la réalisation de l'ensemble de ces objectifs, les organisations participantes travailleront à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action et de propositions ciblées.

Fait à Dakar le 13 janvier 2016

Les Participant(e)s représentant les musicien-ne-s des pays suivants : Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Togo.